

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS

Assemblée générale ordinaire du 27 avril 1901

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1900

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1901

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DENORMANDIE, *, sénateur, ancien gouverneur de la Banque de France, *Président*.
MERCET, O. *, de la maison de banque Périer, Mercet et C^{ie}, *Vice-Président*.
THIÉBAUT, O. *, président de la Compagnie Française des Mines du Laurium, vice-président de la Chambre de Commerce de Paris.
DE SINGAY, Ludovic, administrateur des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne.
ROUX, Jules-Charles, O. *, vice-président de la Compagnie universelle du Canal de Suez.
CARRABY, Calixte, *, vice-président de la Société Centrale de Dynamite.
MÉLIODON, P., O. *, administrateur du Crédit Foncier de France.
ROSTAND, Jules, président de la Compagnie Générale Française de Tramways, administrateur de la Compagnie des Compteurs à Gaz.
CAMBEFORT, Charles, administrateur des Compagnies d'assurances l'Urbaine et la Foncière, et de la Compagnie Générale des Eaux.
LAZARUS (Ernest), *, directeur des agences en Angleterre du Comptoir National d'Escompte.
KRANTZ (C.), O. *, administrateur de la Société Marseillaise.

Comité
de
Direction.

COMMISSION DE CONTROLE

MM. G. MARTIN, ancien inspecteur des Finances, *Président*.
G. ROBERT, vice-président de la Compagnie la Foncière-Transports.
P. DIÉTERLEN, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de fer Smyrne-Cassaba.

COMMISSAIRES DES COMPTES Pour l'exercice 1901

MM. BLONDEAU, O. *, contrôleur en retraite de l'administration de l'armée.
BOURGOIS, *, ancien receveur percepteur des Finances à Paris.

DIRECTION

MM. ALEXIS ROSTAND, O. *, *Directeur général*,
AUGUSTE GALLAY, *, *Sous-Directeur*,
ÉMILE ULLMANN, *, *Sous-Directeur*.
GUILLAUME BORDO, *Secrétaire Général*.
PAUL BOYER, *Inspecteur Général*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.
BARBET-MASSIN.
BARBIER fils.
BAUDET, O. *.
BLANG.
BOUCHERON, C. *.
BOUTET, *.
BRAILLARD.
BRESSON.
CARNAUD.
CÉLERIER, *.
CHAPUIS.
CLAUDON.
CLERMONT (de), *.
COPEAU.
CORNEVOT.
COUVREUR, *.
DÉGALLE.
DESÉGLISE.
DIOR.
DUNAND.

MM.
DURAND.
FOUINAT.
FOURET, *.
GASNE, *.
GHESQUIÈRE, O. *.
GILLAN.
GUARY-LORILLEUX.
GUY, *.
HARTOG, *.
HETZEL, O. *.
HUGOT, *.
KLOTZ.
LEDUC, O. *.
LEGRAND Ch., O. *.
LE MARCHAND.
LOMBART, *.
LOUSSEL, *.
LOVENBACH.
LYON, *.
MARCILHACY, *.

MM.
NIZEROLLE.
NOZAL.
OLIVIER.
PIERREDON, *.
PINGAULT.
POLLET, *.
POULENC, *.
POULLAIN-BEURIER, *.
POUPINEL, *.
ROBERT-DEGASCHES, J.
SAILLARD.
SALMON, *.
SAMSON, *.
SÉDILLOT.
SIGAUD fils.
SOHIER.
VAURY, *.
VOELKEL.
WOLFF, *.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS

Assemblée générale ordinaire du 27 avril 1901

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1901

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 27 Avril 1901.

MESSIEURS,

Un fait considérable a marqué, pour votre Société, l'Exercice 1900.

Dans l'Assemblée générale extraordinaire du 26 avril, vous avez décidé d'augmenter de 50 millions les ressources sociales.

Du 28 avril au 15 mai ce projet a été réalisé.

Les cent mille actions nouvelles qui étaient offertes aux actionnaires et au public ont été demandées par 9.356 souscripteurs, et nous avons dû même procéder à une réduction.

Ce complet et rapide succès témoigne de la confiance inspirée par notre Établissement et de l'excellent classement de nos actions.

Dès l'émission, 65.000 actions étaient libérées; la libération des autres s'effectue avec la plus grande ponctualité aux dates prévues.

En 1889, à ses débuts, le Comptoir National disposait d'un capital de 40 millions dont 20 seulement étaient versés. Il avait reçu 40 millions en dépôt, et avait un Siège à Paris, trois Agences en Province et neuf Agences à l'Étranger.

Votre Société dispose aujourd'hui de 150 millions et de 16 millions de réserves. Elle détient en dépôt et Comptes Courants des montants oscillant entre 540 et 560 millions de francs. Elle a 28 Sièges à Paris, 82 Agences en Province, 40 Agences à l'Étranger et 8 dans les Colonies et Pays de Protectorat.

Cette transformation a été accomplie en douze ans.

Depuis l'origine, notre programme est demeuré le même.

Notre premier objectif étant de donner pour base à notre activité les opérations professionnelles de banque, nous nous sommes efforcés en 1900, comme les années précédentes, de développer encore les affaires de cet ordre.

Le mouvement de nos **Portefeuilles d'effets de commerce sur France et sur l'Étranger** a été de :

	ENTRÉE	SORTIE
	Fr. 9.049.000.000	8.715.000.000
Au lieu de, en 1899.	8.633.000.000	8.329.000.000
Soit, au profit de 1900 :	<hr/>	<hr/>
	Fr. <u>416.000.000</u>	<u>386.000.000</u>

A Paris, le montant des valeurs présentées à l'escompte et à l'encaissement est à peu près le **double** de celui que traitait le Comptoir ancien.

Celui des remises que nous recevons de l'Étranger est **dix fois** supérieur.

Dans cette partie de nos services, dont l'importance est sanctionnée par la dénomination même de votre Société, votre Conseil d'Escompte maintient des traditions de prudence auxquelles nous attachons un prix particulier.

Le mouvement des **Comptes de chèques** et des **Comptes courants** a été de :

	ENTRÉE	SORTIE
	Fr. 6.346.000.000	6.055.000.000
Contre, en 1899 . . .	6.282.000.000	6.009.000.000
Différence au profit de	<hr/>	<hr/>
1900	Fr. <u>64.000.000</u>	<u>46.000.000</u>

Au 31 décembre, les sommes confiées au Comptoir en dépôt et compte courant s'élevaient à 526 millions, au lieu de 504 millions au 31 décembre 1899.

Dans ce chiffre figurent 75 millions de Bons à Échéance.

Le mouvement des **Caisnes** a été, pendant l'Exercice, de :

	ENTRÉE	SORTIE
En 1900	15 milliards 506 millions	15 milliards 475 millions
Au lieu de, en		
1899	15 — 404 —	15 — 75 —
Soit au profit de	<hr/>	<hr/>
1900 . . . Fr.	<u>402 millions</u>	<u>400 millions</u>

Ces chiffres vous donnent une idée de la multiplicité et de l'ampleur de nos opérations.

La même activité se retrouve, sous des formes et dans des proportions diverses, dans toutes les branches de notre exploitation, **Avances Commerciales** et de **Banques, Avances sur Marchandises et sur Titres, Reports, Acceptations**, que nous avons pu accroître, suivant les circonstances, en raison de l'augmentation de nos ressources sociales.

Les **Services de Titres** accusent, de la façon la plus significative, l'extension continue de notre clientèle. Nos relevés font ressortir, à l'Administration Centrale seulement, 370.000 titres de plus en dépôt au 31 décembre 1900, qu'à la fin de l'année précédente, et un total de 3.661.404 titres de toute nature, au lieu de 782.418 dont nous avons pris charge en 1889.

Notre **Succursale** a été très fréquentée pendant l'Exposition Universelle; sa situation exceptionnelle au cœur de Paris, l'organisation et la commodité de ses services ont été appréciées par les nombreux accrédités que nous ont dirigés nos correspondants de tous pays.

Il en a été de même pour le Bureau que nous avons ouvert dans l'enceinte de l'Exposition.

Ce bureau a été occupé du change des monnaies, de la vente des tickets, des mouvements et de la garde de fonds et valeurs, et s'est rendu fort utile aux visiteurs comme aux exposants.

Nos **Bureaux de quartier** consolident et étendent leur influence. Nous en avons créé trois pendant l'Exercice, à l'**Avenue des Champs-Élysées**, à **Grenelle** et à **Neuilly**. Nous avons déplacé et transformé l'Agence du **Boulevard Saint-Germain**, qui, par sa situation exceptionnellement centrale, ses dimensions et ses instal-

lations de coffres à louer, constitue aujourd'hui une **seconde succursale**, destinée à desservir la Rive gauche.

Un certain nombre de nos Agences de Province, telles que Marseille, Bordeaux, Lyon, Le Havre, Nantes, Toulouse, bénéficient d'une durée ancienne ou déjà longue de rapports avec la clientèle locale. Celles qui sont plus récentes progressent chaque année; notamment le groupe de l'Hérault, qui a pris place parmi les Agences donnant un bon et régulier rendement. Nous avons renforcé notre représentation dans les régions industrielles de l'Est en créant une Agence à Belfort, et avons doté l'Agence de Lyon d'un Bureau de quartier à Villeurbanne.

L'Agence de Londres, appuyée par les Sous-Agences de Liverpool et Manchester, a fourni l'inventaire le plus brillant qu'elle ait produit jusqu'à ce jour. Nous avons jugé opportun de centraliser entre les mains autorisées de son chef la direction de toutes celles de nos Agences lointaines qui travaillent en pays de langue anglaise, et dont la plupart des opérations viennent se résoudre à Londres.

Les Agences des Indes comme celles d'Australie ont continué à se mouvoir dans les conditions de place difficiles que nous vous avons déjà signalées précédemment. Celle de la Nouvelle-Orléans a maintenu et celle de San Francisco amélioré des résultats intéressants.

Les Agences de Tunisie et du Maroc ont consolidé, en la concentrant, leur exploitation.

L'Agence de Tananarive, dans une place encore dénuée d'affaires, n'a pu qu'assurer l'unité de gestion des Agences à Madagascar, nous représenter auprès du Gouvernement général et étudier les opérations nouvelles qui paraissent pouvoir nous intéresser dans

la grande Ile. L'Agence de Tamatave a eu un exercice honorable et celle de Majunga a accentué un progrès qui vaut d'être signalé. Nous comptons étendre notre activité à Madagascar et avons concouru, dès 1900, à la création de la Société des Magasins Généraux et Entrepôts de Madagascar, réalisée par la Compagnie Coloniale de Madagascar, qui fut fondée, elle aussi, sous nos auspices.

La plupart des **Banques Coloniales** ont utilisé moins largement que les années précédentes, les facilités que nous mettons à leur disposition. La Banque du Sénégal, au contraire, a eu besoin d'un concours de plus en plus important, que justifiait l'extension continue de ses affaires. Nous avons préparé, avec les personnalités les plus qualifiées du Commerce français travaillant avec l'Afrique Occidentale et avec l'assentiment de M. le Ministre des Colonies, la transformation de cet Établissement qui sera, en 1904, un fait accompli.

Le début de l'année 1900 avait été favorable aux opérations financières, avivées par un heureux réveil de l'esprit d'entreprise.

Mais, avant même la fin du premier semestre, l'essor des affaires s'est arrêté.

Cependant, votre Établissement a participé à diverses opérations d'émission et de placement concernant le solde de l'Emprunt Madagascar 2 1/2 0/0, les Bons du Trésor Roumain 5 0/0, — l'augmentation du capital de la Société de Dynamite du Transvaal, de la Compagnie générale française de Tramways, de la Banque de l'Indo-Chine et de la Compagnie Thomson-Houston de la Méditerranée, — les obligations des Grands Moulins de Corbeil, les actions des Tramways de Rouen et des Tramways-Sud de Paris. Le Comptoir s'est intéressé dans la constitution de la Société des Docks et

Houillères de Tourane. Il a poursuivi, de concert avec d'autres Sociétés de Crédit, l'étude du Chemin de fer du Yunnan et celle du chemin de fer du Dahomey, comme il avait procédé naguère à l'étude de la ligne de Tananarive à la mer.

Votre Établissement a aussi terminé le laborieux règlement de l'emprunt Cordoba 1888 dont les obligations étaient répandues dans l'ancienne clientèle du Comptoir, et a été chargé des mouvements de fonds que comportait le paiement de l'indemnité due aux Gouvernements anglais et américain par le Gouvernement Portugais, aux termes de la sentence arbitrale du Tribunal de Berne.

Parmi les affaires que nous avons énumérées, quelques-unes sont industrielles.

Lorsqu'il s'agit d'entreprises de cette nature, le plus sûr moyen de les apprécier avec rectitude est de rechercher si, abstraction faite des impressions de la Bourse, elles répondent à des besoins réels, si elles ont de robustes éléments de vitalité, et si elles sont, par suite, susceptibles d'avenir.

C'est bien à des industries satisfaisant à ces conditions que le Comptoir a accordé son patronage.

Telle a été, en 1900, l'activité de votre Société.

Si diverse qu'elle ait été, elle conserve dans son ensemble une invariable unité par quelques traits caractéristiques qui sont :

Le ferme maintien d'une situation absolument saine et liquide;

Le large et continu développement des affaires commerciales de banque sur lesquelles repose la prospérité de l'établissement;

L'emploi, dans toute la mesure compatible avec la sécurité, de l'influence et des moyens d'action du Comptoir National au profit des intérêts généraux du pays.

Nous ne voulons pas terminer cet exposé sans y insérer une très particulière mention pour notre personnel, dont le rare dévouement, le zèle et l'attachement à votre Société sont une des plus précieuses traditions de la Maison.

Au cours de l'année, nous avons eu à déplorer la perte de M. Baron, directeur honoraire des postes et télégraphes, et, depuis assez longtemps déjà, commissaire des comptes de votre Société. M. Blondeau vous dira les regrets qu'inspire à tous ceux qui l'ont connu, la mort inopinée de son collègue. Nous tenons à nous associer à l'expression de ces sentiments et à rappeler ici les qualités à la fois solides et aimables qui rendaient son concours si autorisé et son commerce personnel si agréable.

Par suite du décès de M. le vice-président Berger, auquel notre dernier rapport rendait un pieux hommage, un seul administrateur sort de charge cette année, M. Mercet. Nous recommandons sa réélection à vos suffrages.

Si vous approuvez les comptes que nous vous présentons, la répartition de l'exercice 1900 sera identique à celle de l'année précédente, soit 27 fr. 50 c., pour les actions libérées, et 17 fr. 81 c. pour les actions non libérées.

Un acompte de :

12 fr. 50 c. par action libérée,

et 7 fr. 50 c. — non libérée,

ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit :

15 francs par action libérée,

et 10 fr. 31 c. — non libérée,

vous sera distribué à partir du 31 juillet prochain, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finance; et les parts de fondateur toucheront, sous la même déduction, 4 fr. 0995.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier.

L'Exercice 1900 a été principalement caractérisé pour votre Société par l'augmentation de son capital qui a été porté de 100 à 150 millions de francs, en conformité des résolutions votées par vos Assemblées extraordinaires des 26 avril et 3 juillet derniers.

Le bilan qui vous est présenté aujourd'hui montre déjà l'heureuse influence qu'a eue l'accroissement des ressources de votre Établissement sur les diverses branches de son activité; en effet, la situation générale au 31 décembre 1900 se totalise par fr. 806.558.656 51 en augmentation de plus de 86 millions de francs sur celle au 31 décembre 1899, alors que les versements effectués sur le nouveau capital s'élevaient au 31 décembre 1900 à 42 millions de francs environ.

Vous remarquerez, d'ailleurs, que sur les 50 millions de nouveau capital, sur lesquels 50 0/0 étaient appelés à la date du 31 décembre dernier, il ne restait plus à verser alors que fr. 7.797.750, en raison de la faculté qui vous avait été réservée d'anticiper les versements. C'est la preuve de la facilité avec laquelle s'effectue la libération des actions nouvelles.

Nous attirons aussi votre attention sur le chapitre des **Réserves** de la Société qui, en sus de l'accroissement normal de la **Réserve statutaire** et de la **Réserve immobilière** se trouvent augmentées cette année de fr. 6.500.000 par suite du prélèvement de fr. 65 par action effectué sur le prix d'émission des actions nouvelles,

en sorte que le total des réserves de toute nature ressort au bilan du 31 décembre 1900 pour fr. 16.048.373 75 contre fr. 9.144.468 10 au bilan de l'Exercice précédent.

Avant de vous donner, comme d'habitude, quelques indications spéciales sur certaines rubriques du bilan, nous tenons à vous dire qu'au cours de l'Exercice écoulé, nous avons constaté une fois de plus que l'activité du Comptoir National ne s'exerçait que dans les limites qui lui sont fixées par ses statuts et que les opérations engagées étaient saines et de nature à donner toute sécurité à vos intérêts.

Comme précédemment, nous avons suivi, pour ainsi dire, de jour en jour, la marche des affaires de la Société. Nous avons eu connaissance des travaux du Comité de Direction ainsi que des délibérations du Conseil d'administration, quand nous n'assistions pas nous-mêmes à ses réunions.

Nous avons examiné régulièrement et visé les situations dressées mensuellement par la comptabilité. Les états de trésorerie établis plusieurs fois par mois ont été suivis par nous avec le plus grand intérêt et nous pouvons témoigner des soins assidus que votre Direction apporte à la surveillance de ce service de trésorerie qui s'est toujours maintenu dans la meilleure situation.

Les vérifications que nous avons faites dans les services de la Caisse-espèces, des Titres et du Portefeuille nous ont toujours donné, comme par le passé, pleine satisfaction et nous avons plaisir à reconnaître devant vous l'activité et le dévouement du personnel de votre Établissement.

Le Portefeuille commercial qui, dans son ensemble, figurait au bilan du 31 décembre 1899 pour fr. 304.451.409 42 se présente au bilan au 31 décembre 1900 avec un total de fr. 334.349.670 64,

soit avec une augmentation intéressante de fr. 30.198.261 19.

Nous en avons périodiquement vérifié les éléments et nous avons constaté que les effets qui le composent étaient d'une nature essentiellement commerciale avec une bonne division des risques.

Malgré la crise qui a sévi à Paris et sur différentes places, le contentieux n'a atteint qu'un montant peu élevé.

Les reports qui sont consentis sur des valeurs de négociation courante figurent au bilan pour fr. 54.022.966,71; leur montant varie périodiquement suivant les convenances de la trésorerie; il a atteint un maximum de fr. 58.739.456 45 à la date du 30 juin 1900 et un minimum de fr. 37.079.828 43 à la date du 28 février 1900.

Le chapitre des **rentes, Obligations et Valeurs diverses** qui présente un montant de fr. 22.795.859 95 contre fr. 21.829.142 28 au bilan de l'Exercice 1899, comprend, comme précédemment, des fonds d'État, français et étrangers, des fonds coloniaux, des titres d'entreprises financières et industrielles ainsi que les valeurs de placement que votre Établissement doit détenir pour pouvoir servir immédiatement les demandes de la clientèle. Ces titres sont évalués au cours du 31 décembre dernier.

Le montant des **Participations financières** de 10.556.708 fr. 03 c. est en légère augmentation sur le chiffre de l'année dernière qui était de 6.249.226 fr. 35 c.

Ce montant est réparti d'ailleurs sur un grand nombre d'opérations.

Nous n'avons rien de particulier à vous dire des **Comptes courants débiteurs** qui comprennent des découverts passagers en cours de règlement ainsi que des crédits formellement autorisés par le Conseil d'administration.

Le Chapitre des **Avances**, qui se décompose au bilan en Avances sur documents et marchandises, Avances commerciales et de banque

sur garanties de tiers, et Avances sur valeurs françaises et étrangères, présente au total une somme de 78.592.527 fr. 99 c.

Les conditions spéciales dans lesquelles ces opérations sont consenties, garanties personnelles, marges statutaires, etc., sont l'objet d'une surveillance constante des services spéciaux organisés à cet effet, comme de notre part.

Les **Acceptations** figurent au Passif du bilan pour 91.612.836 fr 42c. contre 84.308.073 fr. 51 c. au bilan de l'exercice précédent. L'augmentation de 7.304.762 fr. 91 c. qui ressort de ce rapprochement montre que les relations du Comptoir sont toujours très recherchées à l'étranger.

La contre-partie de ces Acceptations se retrouve au Bilan dans les Comptes débiteurs en vertu de crédits ouverts par le Conseil d'administration, dans des provisions en espèces, enfin dans des comptes courants garantis par marchandises, titres ou engagements de tiers.

De même que les Avances, ces diverses garanties sont l'objet d'une surveillance assidue.

Nous avons examiné avec soin le **Bilan** au 31 décembre ainsi que le compte de **Profits et Pertes** qui comporte de notables amortissements sur divers chapitres, particulièrement sur l'immeuble de la rue Bergère, sur le contentieux et sur les frais de premier établissement.

Dans ces conditions, nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'administration.

Aux termes des statuts, M. Gustave Robert arrive cette année à l'expiration de son mandat; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

G. MARTIN, G. ROBERT, P. DIETERLEN.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

sur les comptes de l'Exercice 1900.

MESSIEURS,

En nommant deux Commissaires pour l'examen des comptes de l'Exercice 1900, votre dernière Assemblée générale a formellement stipulé qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, le rapport pourrait être présenté par un seul Commissaire.

C'est en vertu de cette disposition que j'ai procédé seul aux vérifications que comporte le mandat qui m'a été conféré, le décès de mon bien honorable collègue, M. Baron, étant survenu au cours de l'exercice.

Permettez-moi, avant d'aborder l'objet de mon rapport, de rendre hommage à la mémoire de M. Baron, dont la perte prématurée a causé à tous ceux qui le connaissaient et avaient pu apprécier l'aménité de son caractère et la sûreté de son jugement, d'unanimes regrets auxquels s'associeront, je n'en doute pas, les actionnaires, clients et amis du Comptoir National d'Escompte.

L'augmentation de votre capital, votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 avril dernier, et réalisée au cours de l'exercice, a apporté à la physionomie de votre bilan annuel d'importantes modifications qui appellent naturellement l'attention.

C'est ainsi qu'au *Passif* le compte « Capital » figure pour 150 millions, sur lesquels il ne restait plus à verser, au 31 décembre, que 7.797.750 francs, les actionnaires ayant usé dans une large mesure de la faculté qui leur était laissée de libérer leurs titres par anticipation.

Sur la prime versée par les souscripteurs aux actions nouvelles, une somme de 6.300.000 francs a été prélevée pour être portée aux Réserves, dont l'ensemble se monte, au 31 décembre, à 16.048.373 fr. 75 c.

En somme, votre bilan fait ressortir, tant du chef de l'augmentation du capital que du développement progressif de vos affaires, un accroissement total de près de 87 millions, qui se répartissent en augmentations sur les principaux chapitres de l'actif, tels que « Caisse et Banques », « Portefeuille Effets », « Reports », « Avances », « Participations financières », « Crédits par acceptations ».

Quant au portefeuille « Titres », il figure, à un million près, pour la même somme qu'au précédent bilan, et les titres qui en font partie ont été évalués aux cours du 31 décembre.

L'ensemble des comptes créditeurs (Dépôts, Comptes courants, Bons à échéance, Effets à l'encaissement), présente un accroissement intéressant de près de 25 millions.

Le solde du compte de Profits et Pertes, en augmentation de 2 millions 1/2 environ sur celui de l'exercice précédent, ressort à 8.490.334 fr. 69 c.

La réserve légale de 5 0/0 à prélever sur cette somme absorbe 424.516 fr. 75 c.

Se basant sur les articles 40 et 41 des statuts, votre Conseil d'administration vous propose de répartir comme suit le solde de Fr. 8.065.817 94

5 0/0 d'intérêt aux actions sur les montants versés. 7.197.759 21

Reste. Fr. 868.058 73

dont 5 0/0 au Conseil d'administration 43.402 95

Différence. Fr. 824.655 78

A appliquer :

Aux parts de fondateur . . Fr. 65.972 45

Aux actionnaires, le solde . . . 758.683 33

TOTAL ÉGAL. Fr. 824.655 78

Si vous approuvez cette répartition, les actions entièrement libérées recevront, en conséquence, 27 fr. 50 c. et les actions non libérées, 17 fr. 81 c.

Le solde disponible à reporter à nouveau, sera de 132.696 fr. 33 c., en y comprenant le report de l'exercice 1899.

Je me borne à ces quelques indications de chiffres, car votre bilan est on ne peut plus clairement établi et se lit facilement sans qu'il soit nécessaire de l'analyser pour en dégager les éléments. D'ailleurs, les développements dans lesquels ne manqueront pas d'entrer les rapports du Conseil d'administration et de votre Commission de contrôle vous permettront, comme chaque année, de vous faire l'idée la plus exacte de la situation de votre Société et du développement continu de vos affaires.

Le rôle, plus modeste, de votre Commissaire consiste surtout en des vérifications et constatations matérielles, auxquelles j'ai procédé, et qui m'ont amené à reconnaître la tenue irréprochable des livres sociaux, l'excellente organisation de la comptabilité et l'entière concordance des écritures avec les chiffres du bilan qui vous est soumis.

En conséquence, je ne puis que conclure à l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés pour l'exercice 1900, et à la répartition de bénéfices qui en découle.

Paris, le 2 avril 1901.

BLONDEAU.

MOUVEMENT DES CAISSES

ENTRÉES		Fr.	C.
Espèces en caisse au 31 décembre 1899		29.439.966	72
	Fr. C.		
Janvier 1900	1.386.335.738	01	
Février	1.132.741.987	38	
Mars	1.338.029.380	23	
Avril	1.238.969.559	29	
Mai	1.356.090.425	57	
Juin	1.318.401.464	54	
Juillet	1.381.408.904	39	
Août	1.194.893.124	68	
Septembre	1.235.033.757	11	
Octobre	1.344.697.139	09	
Novembre	1.307.101.200	27	
Décembre	1.243.108.508	17	
		15.476.811.188	73
		15.506.251.155	45
SORTIES			
Janvier 1900	1.385.801.744	88	
Février	1.133.104.085	33	
Mars	1.338.076.182	53	
Avril	1.241.275.783	81	
Mai	1.351.339.957	77	
Juin	1.321.870.643	26	
Juillet	1.381.996.166	59	
Août	1.194.061.781	88	
Septembre	1.234.753.420	81	
Octobre	1.342.097.546	42	
Novembre	1.309.940.784	02	
Décembre	1.240.654.266	24	
		15.474.972.363	54
Espèces en caisse au 31 décembre 1900		31.278.791	91
Espèces en banque au 31 décembre 1900		20.589.261	33
ENSEMBLE Fr.		51.868.053	24

MOUVEMENT DES COMPTES DE CHÈQUES ET D'ESCOMPTE

ENTRÉES		Fr.	C.
Solde au 31 décembre 1899		273.591.890	83
	Fr. C.		
Janvier 1900	514.705.986	09	
Février	493.326.297	47	
Mars	518.211.641	18	
Avril	533.761.924	78	
Mai	569.746.285	48	
Juin	512.615.098	83	
Juillet	501.732.079	68	
Août	475.706.085	03	
Septembre	461.438.999	74	
Octobre	502.636.612	16	
Novembre	475.397.024	52	
Décembre	483.121.367	78	
		6.072.399.402	74
		6.345.991.293	57
SORTIES			
Janvier 1900	508.836.043	59	
Février	484.889.299	17	
Mars	519.051.518	88	
Avril	527.168.716	19	
Mai	570.842.441	30	
Juin	543.882.277	85	
Juillet	485.375.720	61	
Août	468.679.002	40	
Septembre	466.501.679	68	
Octobre	509.928.884	41	
Novembre	480.215.435	43	
Décembre	489.778.856	80	
		6.055.149.876	31
Solde au 31 décembre 1900		290.841.417	26
Comptes courants créditeurs au 31 décembre 1900 . .		126.830.412	17
Bons et Dépôts à échéance fixe		74.591.805	17
ENSEMBLE Fr.		492.263.634	60

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — FRANCE

	EFFETS		SOMMES		TOTAUX	
	ENTRÉES				Fr. C.	
Solde au 31 décembre 1899	451.007				244.064.365	64
		Fr. C.				
Janvier 1900.	859.588		531.898.877	16		
Février	802.323		493.337.328	55		
Mars.	870.059		571.378.200	18		
Avril	829.128		513.165.493	18		
Mai	884.404		555.418.579	64		
Juin.	882.227		562.499.921	56		
Juillet	831.132		511.482.242	45		
Août.	833.115		535.048.947	96		
Septembre	810.691		517.307.169	09		
Octobre	871.134		558.928.801	82		
Novembre	877.915		536.077.997	20		
Décembre	920.432		553.946.484	01		
	10.272.148		6.440.510.042	80	6.440.510.042	80
	10.723.155 effets.		Fr. 6.684.574.408	44		
	SORTIES		Fr. C.			
Janvier 1900.	892.258		541.666.176	55		
Février	808.636		478.068.517	45		
Mars.	861.626		559.211.183	59		
Avril	805.643		509.197.362	32		
Mai	867.690		518.133.364	39		
Juin.	885.885		564.455.611	62		
Juillet	849.154		512.727.324	34		
Août.	836.770		524.543.232	11		
Septembre	812.754		532.252.286	87		
Octobre	874.509		571.350.471	51		
Novembre	870.978		531.737.104	14		
Décembre	908.350		563.265.411	73		
	10.274.253		6.406.610.046	62	6.406.610.046	62
Solde au 31 décembre 1900.	448.902 effets.		Fr. 277.964.361	82		

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — ÉTRANGER

	EFFETS		SOMMES		TOTAUX	
	ENTRÉES				Fr. C.	
Solde au 31 décembre 1899	23.948				60.087.043	78
		Fr. C.				
Janvier 1900.	57.555		221.740.790	27		
Février	51.386		172.534.027	50		
Mars.	57.961		201.382.185	16		
Avril	53.808		166.394.882	50		
Mai	58.060		171.055.459	93		
Juin.	55.736		177.050.994	41		
Juillet	56.385		188.297.012	65		
Août.	57.978		182.626.401	54		
Septembre	55.508		213.233.193	32		
Octobre	59.341		210.728.351	52		
Novembre	57.959		194.939.102	17		
Décembre	61.350		204.666.775	18		
	683.027		2.304.668.876	15	2.304.668.876	15
	706.975 effets.		Fr. 2.364.755.919	93		
	SORTIES		Fr. C.			
Janvier 1900.	58.690		222.250.897	36		
Février	52.795		173.045.890	83		
Mars	56.980		196.123.439	04		
Avril	55.391		174.328.702	48		
Mai	59.078		175.567.556	97		
Juin.	52.907		165.393.598	97		
Juillet	57.834		196.680.880	35		
Août.	58.071		182.946.769	34		
Septembre	55.692		197.273.602	33		
Octobre	58.599		220.508.347	93		
Novembre	57.251		198.107.613	37		
Décembre	60.476		206.143.312	17		
	683.764		2.308.370.611	14	2.308.370.611	14
Solde au 31 décembre 1900.	23.211 effets.		Fr. 56.385.308	79		

6440,5
230417
87452

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après lecture des Rapports qui précèdent, les propositions à l'ordre du jour ont été mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, ceux de la Commission de Contrôle et des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1900, tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 8.490.334 fr. 69 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée fixe le dividende de l'Exercice 1900 à 2 fr. 50 c. par action, en sus des intérêts à 5 0/0 sur le montant du capital versé, soit ensemble :

27 fr. 50 c. par action libérée,
et 17 fr. 81 c. — non libérée.

Un acompte de :

12 fr. 50 c. par action libérée,
et 7 fr. 50 c. — non libérée,
ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit :

15 francs par action libérée,
et 10 fr. 31 c. — non libérée,

sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts établis par la loi.

L'Assemblée décide que la répartition de 1 fr. 0995 par part, résultant de l'attribution de 65.972 fr. 45 c. faite au compte des *parts de fondateur* pour l'Exercice 1900, sera payable, sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Elle décide également que le solde disponible — après approbation des comptes de l'Exercice 1900 — montant à 132.696 fr. 33 c., sera reporté à nouveau à l'Exercice 1901 au compte des actionnaires.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale réélit Administrateur M. Émile Mercet, Administrateur sortant.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale réélit M. Gustave Robert, membre sortant de la Commission permanente de contrôle.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale nomme M. Blondeau et M. Bourgois, Commissaires à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'Exercice 1901, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par un seul Commissaire.

Elle fixe la rémunération des Commissaires au même chiffre que précédemment.

OPÉRATIONS

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ESCOMPTE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* escompte le papier de commerce sur Paris, la Province et l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est le seul Établissement français qui ait des Agences aux Indes Anglaises, en Australie, à San-Francisco, à la Nouvelle-Orléans, à Madagascar, et qui puisse délivrer, pour ces contrées, des lettres de crédit ou de recommandation auprès de ses propres Agences. Il a aussi des succursales dans les principales villes de France, ainsi qu'à Londres, Liverpool et Manchester (Voir le tableau d'autre part).

RECOUVREMENTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de l'encaissement des effets sur Paris, la France, les Colonies et l'Étranger, à des conditions qui sont déterminées dans un tarif adressé à toute personne qui en fait la demande.

DÉPOTS A VUE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en compte de dépôt productif d'intérêt des fonds qui sont constamment à la disposition des déposants. Un carnet de chèques est délivré sur sa demande à chaque titulaire de compte.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des bons à échéance fixe, aux taux d'intérêts ci-après :

De 6 mois jusqu'à 1 an . . . 2 %	De 18 mois jusqu'à 2 ans . . . 3 %
De 1 an — 18 mois . . . 2 1/2 %	A 2 ans et au delà . . . 3 1/2 %

Les bons sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant.

Les intérêts sont représentés par des bons d'intérêts également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du déposant.

Les bons de capital et d'intérêts peuvent être endossés et par conséquent négociables.

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES ET ENVOIS DE FONDS

Dans toutes les localités de France et de l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre, contre provision préalable, des chèques et des mandats sur la France et l'Étranger.

Il se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

La commission varie suivant le lieu de paiement et la forme du crédit.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* assure d'office, aux frais de ses clients, tous les envois d'espèces, de billets de banque ou de titres au porteur qu'il a à leur faire.

ACHAT ET VENTE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

OUVERTURE DE CRÉDITS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* ouvre, contre provision ou moyennant une garantie agréée par le Conseil d'administration, des crédits libres ou documentaires sur tous les pays du monde.

LETTRES DE CRÉDIT

Pour voyages.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des lettres de crédit sur tous pays, ainsi que des lettres de crédit circulaires, payables dans le monde entier.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* a organisé à sa **Succursale**, 2, place de l'Opéra (rez-de-chaussée), un service pour les voyageurs, et le paiement des lettres de crédit émises sur ses caisses. (Salons de lecture et de correspondance, service de réception des lettres des accrédités, cabine téléphonique, bureau de poste, etc.).

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES MARITIMES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle dans les grands ports de mer, a organisé un service spécial, pour les prêts hypothécaires sur navires français ou francisés. Les demandes de prêts peuvent être adressées indifféremment, au siège social, 14, rue Bergère, ou à l'une quelconque des agences du *Comptoir* en France ou à l'étranger.

Sur les navires en construction dans les chantiers maritimes, le *Comptoir National* prête sur hypothèque, dans les termes de la Loi du 10 Juillet 1885, les derniers 50 % du prix dû aux constructeurs.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* met à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers ou des compartiments de coffres-forts au Siège social, 14, rue Bergère, au bureau de quartier A, 147, boulevard Saint-Germain, à la Succursale, 2, place de l'Opéra, et dans les principales Agences.

TARIF DE LOCATION							
MODÈLES	DIMENSIONS			PRIX			
	Hauteur	Largeur	Profondeur	Un mois	Trois mois	Six mois	Un an
N° 1	0 ^m ,25	0 ^m ,25	0 ^m ,50	5 »	»	25 »	40 »
N° 2	0 ^m ,25	0 ^m ,65	0 ^m ,50	10 »	»	40 »	60 »
N° 3	0 ^m ,65	0 ^m ,65	0 ^m ,50	15 »	»	50 »	100 »
N° 4 (Coffre-fort entier).	2 ^m ,25	1 ^m ,30	0 ^m ,50	»	100 »	»	400 »

Une serre spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., pouvant contenir de l'argenterie, des objets précieux, etc.

RENSEIGNEMENTS SUR LES VALEURS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* possède un service d'*Études financières* chargé spécialement d'étudier toutes les affaires industrielles, commerciales et financières, françaises et étrangères, cotées ou non cotées, qui peuvent attirer l'attention des porteurs de titres. Ce service compulse journallement tous les documents, de quelque nature qu'ils soient, pouvant permettre d'apprécier la valeur des entreprises dont les actions ou obligations sont offertes au public, et, de cette façon, les clients du *Comptoir National d'Escompte de Paris* peuvent être constamment renseignés sur l'origine et la marche des affaires qui les intéressent.

DÉPOTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en dépôt les titres de toute nature, français ou étrangers, nominatifs ou au porteur. Il encaisse d'office, sans frais, les coupons des titres déposés et les porte au crédit du déposant, valeur cinq jours après l'échéance, pour les encaissements effectués à Paris, et quinze jours après l'échéance pour les encaissements effectués sur d'autres places ou en monnaie étrangère, sous déduction des frais et suivant le cours du change.

Les droits de garde sont fixés par semestre à 0 fr. 05 c. par 20 francs de rente ou fraction de 20 francs. — 0 fr. 05 c. par titre d'une valeur de 500 francs ou au-dessous. — 0 fr. 10 c. par chaque titre d'une valeur de 501 à 1.000 fr. — 0 fr. 15 c. par chaque titre d'une valeur de 1.001 fr. à 2.000 fr., et ainsi de suite, de manière que chaque mille francs élève les droits de 0 fr. 05 c. Le présent tarif est diminué de moitié pour les titres nominatifs, avec maximum de perception de 10 francs. Le minimum de perception par semestre est de 0 fr. 25 c. par nature de valeur.

Les droits de garde sont perçus par semestre et payables d'avance les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année ; ils sont acquis au *Comptoir National d'Escompte de Paris* pour tout semestre commencé.

Les droits de garde sont réduits de moitié pour le semestre en cours quand le dépôt est fait dans les trois derniers mois du semestre.

Tout dépôt qui n'a pas été retiré le jour même où expire le semestre est considéré comme renouvelé aux conditions du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, à ce moment.

Le déposant reçoit un récépissé spécial pour chaque nature de titres, avec indication des numéros. Ce récépissé est nominatif, il n'est cessible ni par simple tradition ni par endossement.

Les récépissés sont soumis au timbre de 0 fr. 60 c.

Afin de pouvoir encaisser en temps utile les intérêts des titres déposés dans ses caisses, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* en détache les coupons vingt jours avant l'échéance.

Les titres déposés peuvent être retirés de 2 heures à 4 heures le jour même de la demande du retrait (les dimanches et fêtes exceptés), pourvu que cette demande soit parvenue avant midi. Le déposant devra avoir soin de présenter, ou de faire présenter son récépissé chaque fois qu'il y aura un changement dans le stock des titres déposés, par suite de vente, de remboursement, et ce, afin que mention puisse en être faite sur ladite pièce.

Les actions et parts de fondateur du *Comptoir National d'Escompte de Paris* ne sont pas soumises au droit de garde. Il en est de même pour ses Bons à échéance.

DÉPOTS DE TITRES

dans les Agences du Comptoir National d'Escompte de Paris
à l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit les dépôts dans ses agences étrangères : **Londres, San-Francisco, Melbourne, etc.**

Les clients qui ont déposé leurs titres dans ces agences peuvent, moyennant préavis, les retirer dans les villes de France ou de l'Étranger où le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est établi.

Ces agences sont organisées pour recevoir les dépôts de titres; elles encaissent les coupons des titres déposés dans leurs caisses. Le montant de ces coupons est payé, sur la demande des déposants, dans l'un des sièges du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, en France ou à l'Étranger.

SOUSCRIPTIONS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de souscrire sans commission à toutes les émissions de titres faites à Paris. Les souscripteurs dans les Départements ou à l'Étranger supportent les frais de route des fonds et des titres, ainsi qu'une commission quand il y a lieu.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge également de toutes opérations sur titres, telles que versements, libérations, renouvellement de feuilles de coupons, timbrages, transferts, encaissements de titres amortis, etc., suivant conditions spéciales.

GARANTIE contre les RISQUES

de REMBOURSEMENT des TITRES AU PAIR

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de garantir contre les risques de remboursement les titres cotés au-dessus du pair.

Une notice détaillée contenant les différentes natures de valeurs auxquelles le Comptoir peut donner cette garantie est envoyée sur demande.

VALEURS DE PLACEMENT

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre sur simple demande et **sans aucuns frais** des :

Obligations des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, du Midi, aux mêmes cours que ceux auxquels les délivrent les Compagnies elles-mêmes.

Il délivre immédiatement à ses guichets des obligations Ville de Paris, du Crédit foncier, etc.

AVANCES SUR TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* consent des avances sur rentes françaises ou fonds publics étrangers, sur valeurs émises par l'État, les départements, villes et communes et toutes autres administrations publiques, sur actions, obligations, parts d'intérêts des Compagnies de chemins de fer français et étrangers, etc., mais seulement jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes maximum de la valeur au cours de ces titres, et à la condition que ces avances ne soient faites que pour 90 jours au plus; elles peuvent être renouvelées.

Les remboursements anticipés, mêmes partiels, sont acceptés.

ORDRES DE BOURSE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge d'exécuter à la Bourse de Paris et sur toutes les autres places en France et à l'Étranger les ordres d'achat et de vente qui lui sont transmis par les clients.

Les titres achetés garantissent à la Société le montant de l'opération et le solde du compte de l'acheteur, si ce compte est débiteur.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ordre de Bourse ou à toute demande de paiement qui lui serait transmis par dépêche, à moins que le client ne se soit mis, au préalable, d'accord avec lui sur un code spécial, de manière à prévenir les abus. Il décline toute responsabilité pour les erreurs provenant du fait de l'Administration des télégraphes.

PAIEMENT DES COUPONS

Le Comptoir National d'Escompte de Paris paie sans commission, à Paris, les coupons des valeurs ci-après :

FONDS D'ÉTAT	
Annam-Tonkin	2 1/2 0/0.
Argentin	5 0/0 1886.
—	4 1/2 0/0 1888 or intérieur et 4 0/0 1900.
Bulgare	5 0/0 1896.
Transcaucasien	3 et 4 0/0 (Chemin de fer).
Chinois	4 0/0 1895 or.
—	5 0/0 1898.
Crédit Foncier Serbe	4 0/0 1890. (Lettres de gages Uprava Fondova).
Galicien	5 0/0 1884.
Hellénique	5 0/0 1884.
—	4 0/0 1887.
—	4 0/0 1889.
—	5 0/0 1890 (Pirée-Larissa).
—	5 0/0 1893.
Hollandaise	2 1/2 0/0 (Rente). Certificats français.
Indo-Chinois	3 1/2 0/0 1898.
Madagascar	2 1/2 0/0 1897.
Morschansk-Systranc	3 0/0.
Norvégien	3 1/2 0/0 1894.
Ottoman	(Dette convertie. Séries B. C. D.)
—	5 0/0 1886 (Douanes).
—	3 1/2 0/0 1894.
—	4 0/0 1890 de Priorité.
—	4 0/0 1890 de Consolidation.
—	5 0/0 1896.
Roumain	4 0/0 1896 et 4 0/0 1898.
—	5 0/0 1899 (Bons du Trésor).
Russe	4 0/0 1867.
—	4 0/0 1869.
—	4 0/0 1880.
—	4 0/0 1889.
—	4 0/0 1890, 2 ^e émission.
—	3 0/0 1891.
—	4 0/0 1893, 5 ^e émission.
—	3 0/0 1894, 2 ^e émission.
—	4 0/0 1894, 6 ^e émission.
—	5 0/0 1884.
Serbe	4 0/0 1895 (Non munis de l'estampille anglaise).
Suédois	4 0/0 1900.
Portugais	4 1/2 0/0 1890. Obligations des Tabacs.
Tunisien	3 0/0 1892.
Vénézuélien	5 0/0 1896.

EMPRUNTS DE VILLE

Ville de Paris (Obligations).

SOCIÉTÉS CIVILES

Annuités Nord.
Léronville-Sedan.
Orléans-Châlons.
Canal de Panama. (Obligations nouvelles, émission mars 1888.)
(Obligations et Bons à lots, émission juin 1888.)
Société Civile de Participation Edison. (Parts et cinquièmes de parts de Fondateur.)
Suez. (Parts et cinquièmes de parts.)

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Chemins de fer de l'Est. (Actions capital, jouissance. Obligations 2 1/2 0/0, 3 0/0 et 5 0/0.)
— du Midi. (Obligations 2 1/2 et 3 0/0 et Actions capital, jouissance.)
— de l'Ouest. (Actions capital, jouissance. Obligations 2 1/2, 3 0/0, C^e de Rouen 1847, 1849, 1854. Ouest 1855.)
— de Paris à Lyon et à la Méditerranée. (Actions et Obligations 2 1/2, 3 0/0, 4 0/0 et 5 0/0.)
— de Paris à Orléans. (Actions capital et dividende. Obligations 3 0/0, 4 0/0 et 2 1/2 0/0.)
— de Bône à Guelma et Prolongements. (Actions et Obligations.)
— de l'Ouest-Algérien. (Actions et Obligations.)
— Régionaux des Bouches-du-Rhône. (Actions et Obligations.)
— et Port de la Réunion.
— du Sud de la France. (Actions et Obligations.)
— Economiques du Nord. (Actions et Obligations 3 1/2 et 4 0/0.)
— Est de Lyon. (Obligations.)

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS

Chemins de fer Andalous. (Obligations.)
Beira-Alta.
— Beira-Baixa. (Obligations 3 0/0 et 4 1/2 0/0.)
— Brésiliens de Bahia. (Obligations.)
Chemins de la Méditerranée.
— Méridionaux (Réseau Adriatique). (Obligations.)
fer Italiens de la Sicile. (Obligations.)
Chemins de fer de Madrid-Cacérés et au Portugal. (Actions et Obligations.)
— de l'Ouest de l'Espagne. (Obligations, émissions 1893 et 1888.)
— Portugais (C^e Royale des). (Obligations 3 0/0 1^{er} rang et 4 0/0 1^{er} rang.)
— Rio Grande do Sul.
— Sud-Ouest Brésiliens.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations Foncières et Communales. (Coupons au porteur.)

Le Comptoir National d'Escompte de Paris paie également les coupons échus de toutes les valeurs non comprises dans l'énonciation ci-dessus, sous déduction de sa commission.

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES FRANÇAISES

Comptoir National d'Escompte de Paris. (Actions et Parts de fondateur.)
Banque de l'Algérie. (Actions.)
Banque de Barcelonnette. (Actions.)
Banque Française du Brésil. (Actions et Parts bénéficiaires.)

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES

Banque Impériale Ottomane. (Actions.)
Crédit Foncier Égyptien. (Actions et Obligations 4 0/0 et 3 1/2 0/0.)

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES FRANÇAISES

Acieries de France. (Actions, Parts de fondateur, 20^e de Parts et Obligations 4 0/0.)
Annuaire Didot-Bottin. (Actions et Parts de fondateur.)
Bénédictine de Fécamp. (Distillerie de la liqueur.) (Actions.)
Brasseries de la Meuse. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Café-Restaurant Américain. (Actions.)
Canal de Suez. (Actions, Parts de fondateur, Obligations et Bons.)
Compagnie des Charbons et Briquettes de Blanz et de l'Ouest. (Actions et Obligations.)
Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Compagnie des Eaux de Royat. (Obligations 5 et 4 0/0.)
Compagnie Française des Câbles télégraphiques Brest-New-York. (Obligations 4 0/0.)
(Obligations 5 0/0, 2^e série.)
Compagnie Française pour l'exploitation des Procédés Thomson-Houston. (Obligations 5 0/0 et 4 0/0.)
Compagnie Générale Française de Tramways. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Compagnie Générale Française et Continentale d'Éclairage. (Obligations 4 0/0.)
Compagnie Générale Parisienne de Tramways.
Compagnie Générale Transatlantique. (Obligations et Actions.)
Compagnie Nantaise de Navigation à vapeur. (Actions et Obligations 5 0/0.)
Compagnie Nationale de Navigation. (Actions.)
Compagnie de Navigation mixte. (Actions.)
Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériels d'Usines à Gaz. (Actions et Obligations.)
Compagnie Maritime de la Seine. (Actions.)
Compagnie Sucrière de Sarmato. (Actions.)
Compagnie des Tramways Électriques et Omnibus de Bordeaux. (Actions.)
Distillerie, Malteries et Brasseries. (Grande Société Française de la Brasserie de la Comète. (Actions.)

Eaux d'Abbeville. (Obligations.)
Gaz de Bordeaux. (Parts de fondateurs, Actions capital et jouissance.)
Grand-Hôtel. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Grands Moulins de Corbeil. (Actions et Obligations 4 1/2 et 4 0/0.)
Établissements Arsène Saupiquet.
Établissements Porcher.
Établissements Lazare Weiller. (Actions et Obligations.)
Fonderies Lazare Weiller et C^e. (Obligations.)
Maison Breguet. (Actions et Obligations 4 1/2 0/0.)
Matières Colorantes et Produits Chimiques de Saint-Denis. (Actions.)
Mines de Campagnac. (Actions et Obligations 4 0/0 et 5 0/0.)
Mines de Laurium Français. (Actions et Parts de fondateur.)
Mines de Meurchin. (Actions et cinquièmes.)
Nickel. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Passage Jouffroy. (Actions.)
Papeteries d'Étrival et de Clairfontaine. (Obligations et Actions.)
Société Anonyme des Cartonages Lourdelet-Maricot. (Actions.)
Société Chimique des Usines du Rhône. (Actions.)
Société d'Éclairage électrique du Secteur de la Place Clichy. (Actions et Obligations 4 1/2 et 5 0/0.)
Société Française des Nouvelles Galeries réunies. (Obligations.)
Société de l'Imprimerie du Journal de Marseille. (Actions.)
Société des Lièges fusionnés des Hamendas et de la Petite-Kabylie. (Actions et Obligations.)
Société du Placer Enfin. (Actions.)
Société Générale des Carrières du Midi. (Actions.)
Société Lyonnaise des Forces motrices du Rhône. (Actions.)
Société Serbe-Française d'Éclairage et de Voies ferrées. (Obligations.)
Société des Sels gemmes et Houilles de la Russie méridionale. (Obligations.)
Société des Forges, Tréfileries et Pointeries de Creil. (Obligations.)
Société des Sucrieries et Distilleries de Francières par Estrées-Saint-Denis. (Actions.)
Société du Petit Méridional et autres publications. (Actions.)
Société Michelin et C^e. (Obligations.)
Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine. (Actions.)
Société Commerciale de Port-Saint-Louis-du-Rhône. (Obligations et Actions.)
Société des Apprêts et Impressions de Roanne. (Actions.)
Société Anonyme de Préchaq-les-Bains. (Actions.)
Société Cotonnaire Russo-Française. (Actions.)
Société des Caves et des Producteurs réunis de Roquefort.
Société Domaniale Algérienne. (Obligations.)

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

Compagnie Madrilène du Gaz. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Dynamite du Transvaal. (Actions.)
Société Minière de la Estrella. (Actions.)
Tabacs Portugais. (Actions et Parts de fondateur.)
Société Ottomane des Mines de Kassandra. (Actions.)
Société Générale des Sucrieries et de la Raffinerie d'Égypte. (Actions, Obligations et Parts de fondateur.)
Compagnie Unida del Zancudo. (Actions.)
Mines de Montecatini. (Actions.)
Société Anonyme des Charbonnages de Rykovski. (Actions et Obligations 4 1/2 0/0.)
Gaz de Turin.
Régie co-intéressée des Tabacs ottomans. (Actions.)
Compagnie d'Électricité Thomson-Houston de la Méditerranée. (Actions.)
Société d'Industrie Houillère de la Russie Méridionale.

Agences, Succursale et Bureaux de quartier

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | |
|--|---|
| <p>A. Boulevard Saint-Germain, 147.
B. Rue de Rivoli, 108.
C. Quai de la Rapée, 2.
D. Rue Rambuteau, 11.
E. Rue de Turbigo, 16.
F. Place de la République, 21.
G. Rue de Flandre, 24.
H. Rue du Quatre-Septembre, 2, (Pl. de la Bourse)
I. Boulevard Magenta, 84.
K. Boulevard Richard-Lenoir, 92.
L. Rue de Clichy, 86.
M. Avenue Kléber, 87 (Passy).</p> | <p>N. Avenue Mac-Mahon, 35.
O. Boulevard Montparnasse, 71.
P. Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 27.
Q. Boulevard Saint-Michel, 53.
S. Rue Pascal, 2 (Gobelins).
T. Boulevard de Courcelles, 2, et avenue de Villiers, 1.
U. Avenue des Champs-Élysées, 49.
Rue Marbeuf, 43.
V. Avenue d'Orléans, 85.
X. Rue du Commerce, 69 (Grenelle).</p> |
|--|---|

BUREAUX DE BANLIEUE

LEVALLOIS-PERRET, place de la République, 3. — ENGHEN-LES-BAINS, Grande-Rue, 47.
ASNIERES, 8, rue de Paris. — CHARENTON, 50, rue de Paris. — NEULLY-SUR-SEINE, 92, avenue de Neuilly.

AGENCES EN FRANCE :

<p>ABBEVILLE AGEN AIX-EN-PROVENCE ALAIS AMIENS ANGOULÊME ARLES AVIGNON **BAGNERES-DE-LUCHON *BAGNOLS-SUR-CEZE BEAUCAIRE BEAUNE BELFORT BERGERAC BÉZIERS BORDEAUX **BOURBOULE (LA) CAEN CALAIS CANNES CARCASSONNE</p>	<p>CASTRES CAVAILLON CETTE *CHAGNY *CHALON-SUR-SAONE *CHATEAURENARD CLERMONT-FERRAND COGNAC *CONDE-SUR-NOIREAU DAX DEAUVILLE-TROUVILLE DIEPPE DIJON DUNKERQUE ELBEUF EPINAL *FERTÉ-MACÉ (LA) FIRMINY FLERS GRAY HAVRE (LE)</p>	<p>HAZEBROUCK ISSOIRE JARNAC LÉZIGNAN LIBOURNE LILLE LIMOGES LYON MANOSQUE MANS (LE) MARSEILLE MAZAMET MONT-DE-MARSAN *MONT-DORE (LE) MONTPELLIER NANCY NANTES NARBONNE NICE NIMES *ORANGE</p>	<p>ORLÉANS PÉRIGUEUX PERPIGNAN REIMS REMIREMONT ROANNE ROUBAIX ROUEN ROYAT SAINT-CHAMOND SAINT-DIE SAINT-ETIENNE SALON TOULOUSE TOURCOING TROUVILLE-DEAUVILLE VICHY VILLEFRANCHE-S-SAONE VILLENEUVE-SUR-LOT VIRE</p>
--	--	--	--

(*) Agences fonctionnant hebdomadairement les jours de marché. — (**) Agences ouvertes pendant la saison.

AGENCES A L'ÉTRANGER :

AGENCE DE LONDRES : 52, Threadneedle Street, E. C.

MANCHESTER : 61, King Street.

LIVERPOOL : Bank Chambers Castle Street.

<p>AUSTRALIE</p> <p>MELBOURNE SYDNEY</p>	<p>INDES</p> <p>BOMBAY CALCUTTA</p>	<p>ÉTATS-UNIS</p> <p>SAN-FRANCISCO NOUVELLE-ORLÉANS</p>
<p>MADAGASCAR</p> <p>MAJUNGA TAMATAVE</p>	<p>MAROC</p> <p>TANANARIVE DIÉGO-SUAREZ</p>	<p>TUNISIE</p> <p>TUNIS SFAX</p>
<p>TANGER</p>		<p>SOUSSE GABÈS</p>